



# Présentation des principaux éléments composant le ROB 2023 de la Ville de Dreux

*Budget principal et budgets  
annexes*

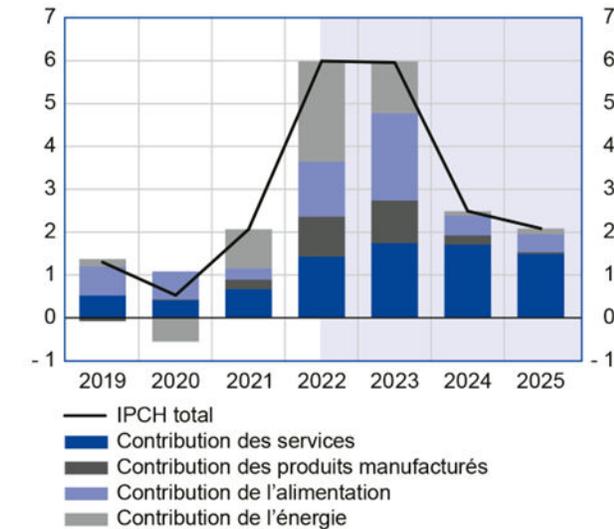
# 1. Contexte macro-économique du ROB 2023

**Contexte inflationniste** : IPCH à 6,0% en 2023 qui devrait diminuer pour atteindre 2,5% puis 2,1% respectivement en 2024 et 2025, ainsi qu'un IPCH hors énergie et alimentation (autres fournitures) qui atteindrait son pic en 2023 à 4,0% puis qui diminuerait à 2,8% et 2,2% en 2024-2025. **Pèse lourdement sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collectivités, en particulier sur les dépenses d'énergie (en 2022) et sur les dépenses relatives aux denrées alimentaires (en 2023).**



## Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

**Alerte sur la capacité d'emprunt des collectivités locales** : la conjugaison de la remontée des taux d'intérêts et de la dégradation des ratios de solvabilité, de plus en plus de collectivités ont des difficultés à recourir à l'emprunt.

# 2. Impact de la Loi de Finances 2023



**Revalorisation enveloppe DGF de +320M€ dont +90M€ pour la DSU. Hausse qui n'est pas gagée sur les variables d'ajustement (pas d'écrêtement)**

**Dreux bénéficiera d'une stabilisation de sa DF et d'une augmentation de sa DSU en 2023**



**Report d'un an de l'application graduelle de la réforme des indicateurs financiers sur le calcul de l'effort fiscal ; la réforme commence à s'appliquer sur le calcul du potentiel financier**

**La Ville de Dreux devrait bénéficier d'une croissance de son potentiel financier / hab. inférieure à la croissance de la moyenne nationale**



**Revalorisation inédite des valeurs locatives servant au calcul des bases fiscales de taxe foncière : +7,1% en 2023 (contre +3,4% en 2022)**

**Ville de Dreux bénéficiaire directe de cette mesure avec 0,6M€ de gains sur le produit de TFPB en 2023**



**Suppression de la CVAE, remplacée pour les EPCI par l'affectation d'une fraction de la TVA (moyenne produits et compensation CVAE 2020-2023)**

**Concerne la CA du Pays de Dreux et interroge la futur répartition des produits fiscaux et des charges sur le territoire intercommunal**

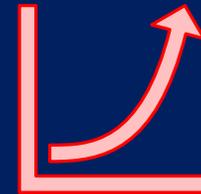
### 3. Focus sur le filet de sécurité

Ce filet consiste en une **compensation accordée aux communes réunissant les trois conditions suivantes** : un taux d'épargne brute sur l'exercice 2022 inférieur à 22%, un potentiel financier par habitant deux fois moins élevés que la moyenne de la strate et une épargne brute en diminution de 25% par rapport à l'exercice 2021.

**2 compensations sont alors mises en place** : une portant sur 50% des effets de la revalorisation du point d'indice, la seconde sur 70% des effets de la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation.

**Le filet de sécurité est renouvelé pour 2023** (conditions et modalités différentes).

**La ville de Dreux est éligible à hauteur de 1,2 M€ pour cette compensation 2022 du fait de la baisse de son épargne brute (acompte de 0,3M€ en 2022 et 0,9M€ en 2023).**



**COÛT :**   
430 M€

**Filet de sécurité**  
**2022 : communes et leurs groupements** peuvent bénéficier d'une recette de compensation sur effet de revalorisation du point d'indice et dépenses d'énergie et alimentation  
**2023 : extension du dispositif aux départements et régions**

Dép. ciblées :    

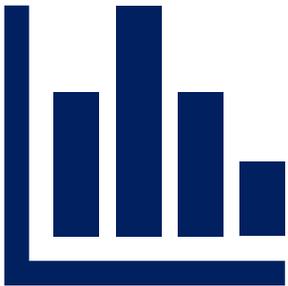
# 4. Principaux ratios de l'analyse financière



- ❑ **L'épargne de gestion** (= recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers) : **désigne l'excédent primaire de fonctionnement de la collectivité**, l'équivalent de l'excédent d'exploitation d'une entreprise, avant le service de la dette.
- ❑ **L'épargne brute** (= épargne de gestion – frais financiers) : indicateur capital puisqu'il **désigne les excédents que dégage la section de fonctionnement en vue de rembourser le capital de la dette et de financer des équipements** (alimenter la section d'investissement).
- ❑ **L'épargne nette** (= épargne brute – remboursement en capital de la dette) : **exprime le montant d'investissements nouveaux que la collectivité peut financer grâce à ses excédents dégagés en fonctionnement** sans recourir à l'emprunt et hors autres recettes d'investissement (subventions, FCTVA...).
- ❑ **La marge d'autofinancement courant (MAC)** (= DRF + remboursement en capital de la dette / RRF) : **lorsque la MAC > 1, la collectivité ne dispose pas d'autofinancement** (épargne nette nulle ou négative).
- ❑ **La capacité de désendettement** (= stock de dette / épargne brute) : **désigne le nombre virtuel d'années que la collectivité mettrait pour amortir l'ensemble de sa dette** si elle y consacrait l'ensemble de son épargne.

L'épargne peut être présentée par son montant ou par son taux. **Son taux** (rapport entre le montant d'épargne et le montant des recettes réelles de fonctionnement), **permet de déterminer la santé financière de la collectivité :**

- En-dessous de **10% d'épargne brute et de 4% d'épargne nette**, la collectivité franchit un seuil d'alerte de gestion.
- Au-dessus de **12 années de capacité de désendettement**, elle franchit également un seuil de placement dans le réseau d'alerte.



# 5. Situation financière de la ville à fin d'exercice 2022

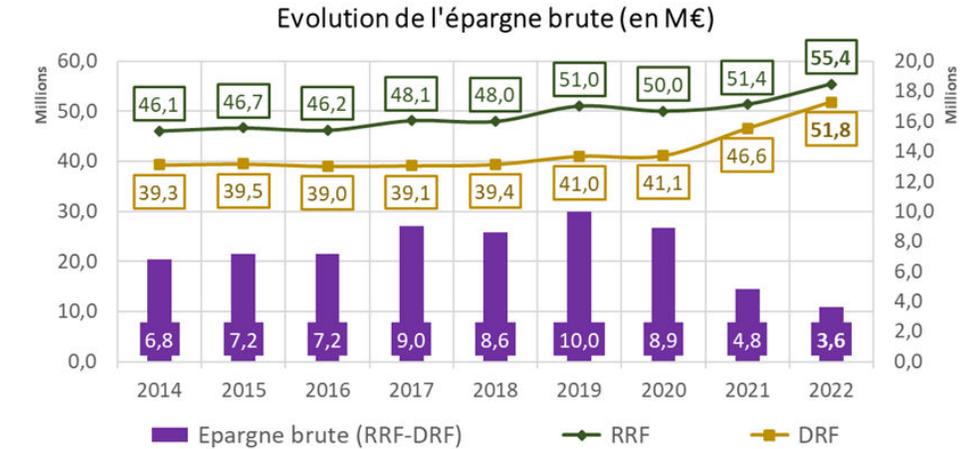


Ville de Dreux

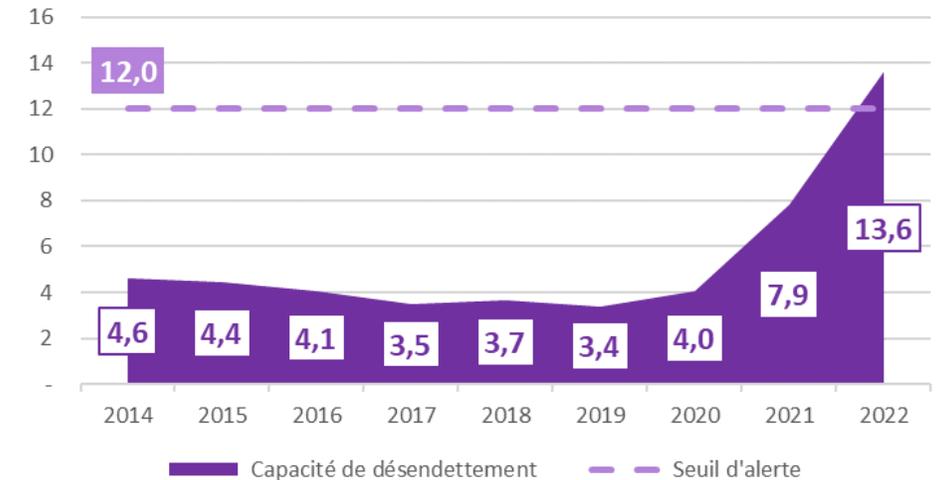
Entre 2020 et 2022 : **dynamique plus prononcée des dépenses réelles de fonctionnement - DRF (+10,4M€)** que des recettes réelles de fonctionnement - RRF (+5,4M€).

Conséquence : **l'épargne brute passe de 8,9M€ en 2020 (17,8% des RRF) à 3,6M€ en 2022 (6,5% des RRF, soit sous le seuil d'alerte de 10%).** Avec un **stock de dette à 49,2M€ fin 2022** (importants investissements en 2020 et 2022), **la cap. dès. est de 13,6 années fin 2022. La MAC est proche de 1.**

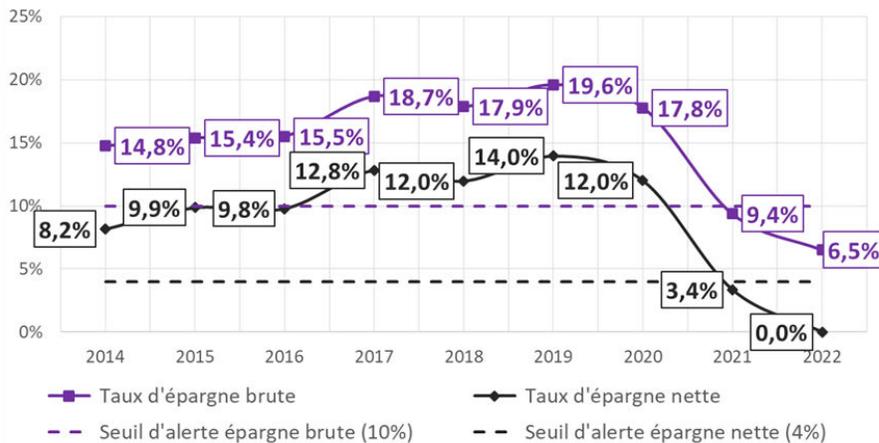
**Situation financière dégradée fin 2022 : dégradation structurelle (hausse charges RH entre 2019 et 2021) + dégradation conjoncturelle (inflation et rattrapage comptable sur charges à caractère générale en 2022)**



Evolution capacité de désendettement



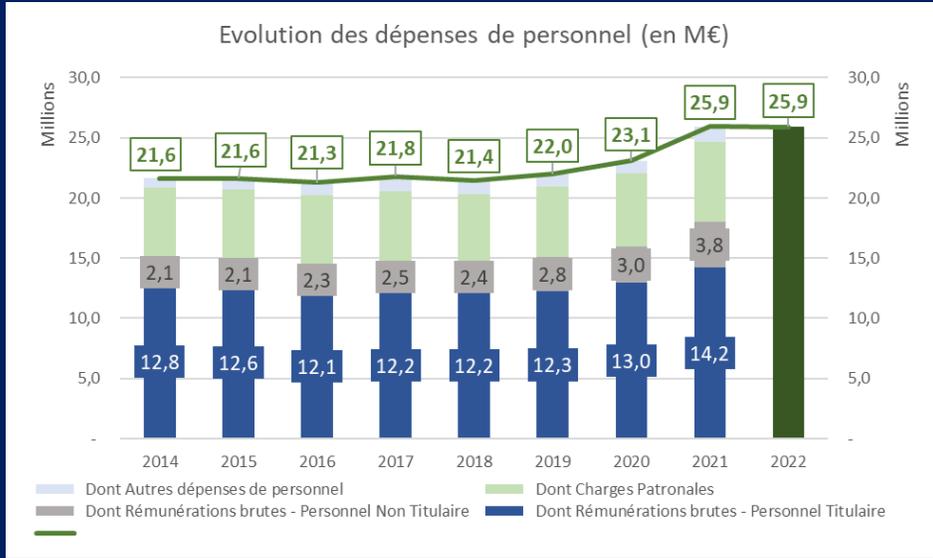
Evolution des soldes intermédiaires de gestion (taux en %)



Néanmoins, si sont retraitées des charges les factures rattrapées sur 2022 (1,9M€), les ratios sont les suivants :

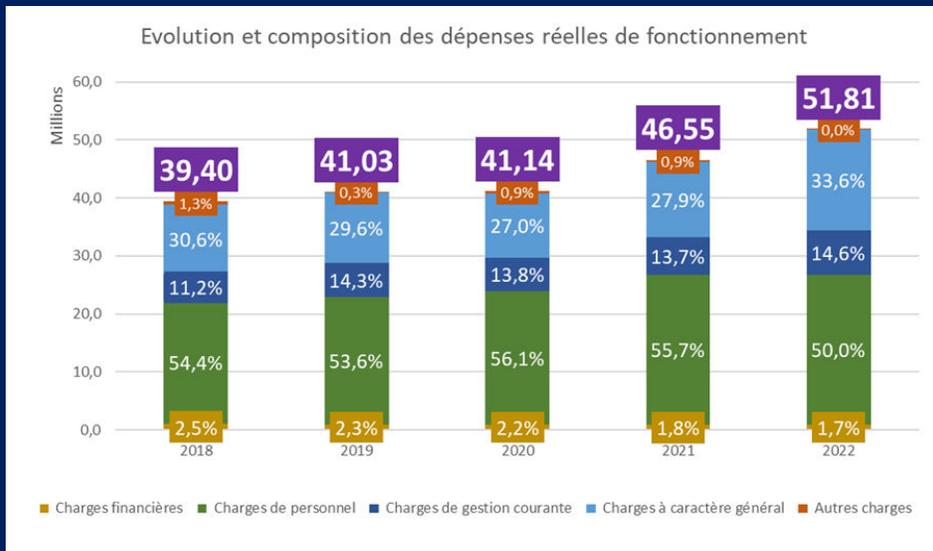
- 9,9% de taux d'épargne brute (10% pour le seuil d'alerte) ;
- 3,4% de taux d'épargne nette (4% pour le seuil d'alerte) ;
- 8,9 années de capacité de désendettement (12 années pour le seuil d'alerte).
- ✓ La Ville dispose enfin de 14,5M€ de reports pour l'exercice suivant

# 6. Focus sur les dépenses réelles de fonctionnement



**Premier poste de dépense : charges de personnel qui s'élèvent à 25,9M€ en 2022 (50,0% des DRF) et qui a légèrement diminué depuis 2021 (-50k€) malgré l'évolution à la hausse du traitement des agents.**

**Cependant ce poste avait déjà évolué fortement à la hausse entre 2019 et 2021, passant de 22M€ à 25,9M€, soit +3,9M€ (+18%). Une évolution qui a fortement rigidifié les dépenses de la commune du fait du caractère inertiel de ces charges.**



**Charges à caractère général : concentrent l'essentiel de la hausse des DRF en 2022. De 13M€ en 2021 (27,9% des DRF) les charges à caractère général sont passées à 17,4M€ en 2022 (33,6%) soit une hausse de 4,4M€, 85% de la hausse globale des DRF sur l'exercice. Cette hausse est à la fois imputable au contexte inflationniste actuel mais aussi aux rattrapages sur les factures qui s'élèvent à 1,9M€, dont 1,4M€ pour les dépenses d'énergie.**

# 7. Situation financière des budgets annexes à fin d'exercice 2022



## Budget annexe Parc des expositions :

- Le budget est équilibré par le **versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal.**
- 1,003M€ de recettes réelles de fonctionnement.
- 0,751M€ de dépenses réelles de fonctionnement.
- **256k€ d'épargne brute (68 retraité).**
- **165k€ de dépenses d'équipement** et 38k€ d'annuités en capital de la dette.
- A la fin de l'exercice le **solde général du budget affiche un résultat positif reports compris de 594k€ .**
- Le **stock de dette est de 571k€** et la **capacité de désendettement de 2,2 années.**



## Budget annexe Lotissements :

- 47k€ de produits exceptionnels en recettes de fonctionnement.
- 2k€ de charges à caractère général, **mais aussi et surtout 549k€ de reversement d'excédents du budget annexe vers le budget principal.**
- Le budget termine l'exercice avec un **résultat négatif de -504k€, compensé par les reports des années antérieures : +919k€** (excédent de 3,010M€ en fonctionnement, déficit de 2,091M€ en investissement). **Soit un résultat reports compris de 414k€.**

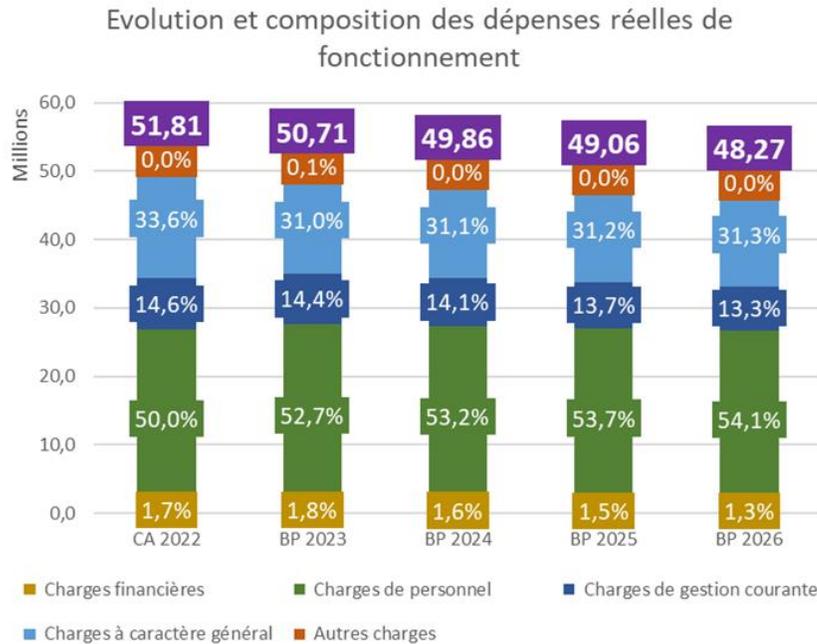


## Budget annexe Parkings :

- 590k€ de recettes réelles de fonctionnement (dont **412k€ de redevances de stationnement**).
- 355k€ de dépenses réelles de fonctionnement.
- **L'épargne brute du budget est de 234k€, soit 40% de taux d'épargne brute.**
- **41k€ de dépenses d'équipements** et 126k€ d'annuités en capital.
- Le résultat global du budget en 2022 est de **67k€ hors reports, et de 371k€ reports compris.**
- Le **stock de dette au 31/12/2022 est de 3,6M€** : 610% des RRF et 15,4 années de capacité de désendettement.

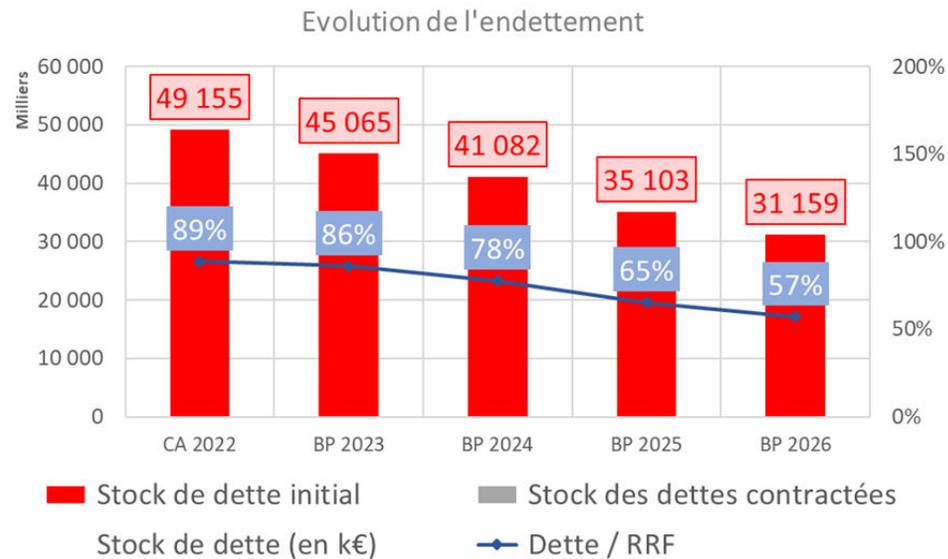


# 8. Orientations budgétaires 2023-2026 du budget principal

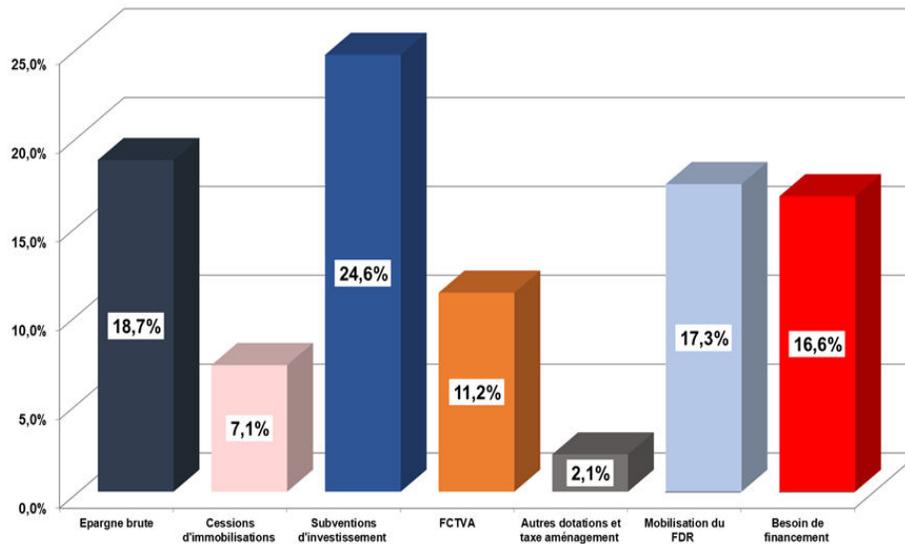


Afin de retrouver des marges de manœuvre, la Ville doit entamer **un réel processus de réduction de ses dépenses de fonctionnement pour sa feuille de route 2023-2026** : elle table ainsi sur la **réalisation de 3,5M€ d'économies entre le réalisé 2022 et le BP 2026**. **1,1M€ d'économies ont déjà été intégrées au BP 2023**. 2,4M€ d'économies devront suivre sur la base d'une réduction de 0,2M€ par an à la fois des charges de personnel et des charges à caractère général ainsi que de 0,3M€ d'économies sur les charges de gestion courante (subventions budgets annexes). **S'ajoute à cela la diminution des frais financiers du fait du non-recours à l'endettement.**

La dynamique fiscale du territoire (dont la revalorisation des bases) ainsi que l'évolution prévisionnelle des dotations **permettent d'anticiper 54,6M€ de RRF au BP 2026.**



Structure de financement des investissements en moyenne entre 2023 et 2026



**Ambition :** Diminution du stock de dette dès 2023 et jusqu'en 2026 avec pour **objectif de ne pas recourir à l'emprunt sur le reste du mandat.**

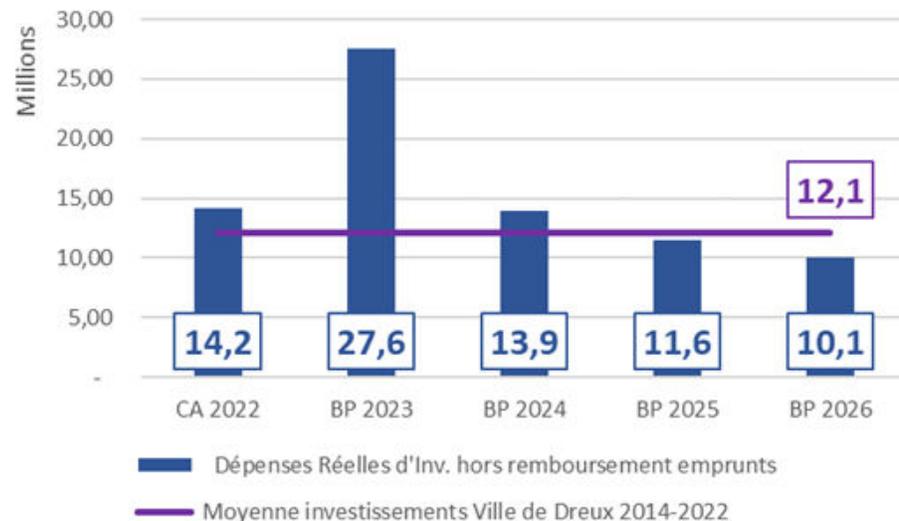
La Ville table ainsi, pour **combler son besoin de financement (13,8M€)** sur le report normal des crédits d'investissement sur les années suivantes : avec un taux de réalisation des crédits de 75% ou moins, l'équilibre de la section d'investissement étant assuré.

# 9. Focus sur les principales réalisations attendues en fonctionnement et en investissement

En fonctionnement, les actions à venir concernent :

- **Les charges de personnel** : des mesures de non-remplacement des départs et de réorganisation/optimisation des services avaient déjà été initiées en 2022. Celles-ci devraient continuer en 2023. Sera mesurée en 2023 la **pertinence de l'organisation et des dépenses de certaines politiques publiques**. L'exercice verra également des **actions d'accompagnement au changement se mettre en place**.
- **Les charges à caractère général** : le **plan de sobriété énergétique et le plan de déplacement de l'administration** ont pour objectif une **baisse de la consommation des énergies de 30% d'ici 2025** et de la **diminution du parc des automobiles par une meilleure mutualisation/partage pouvant atteindre 25% d'économies**. Sera également préconfigurée en 2023 une **démarche centralisée de la fonction achats** (pour plus de sécurité et d'économies).
- **L'organisation interne de la collectivité** : **certification des comptes, certification du processus de commande publique, diagnostic Sapin II, réorganisation du magasin...**

Evolution des dépenses d'équipement de la commune



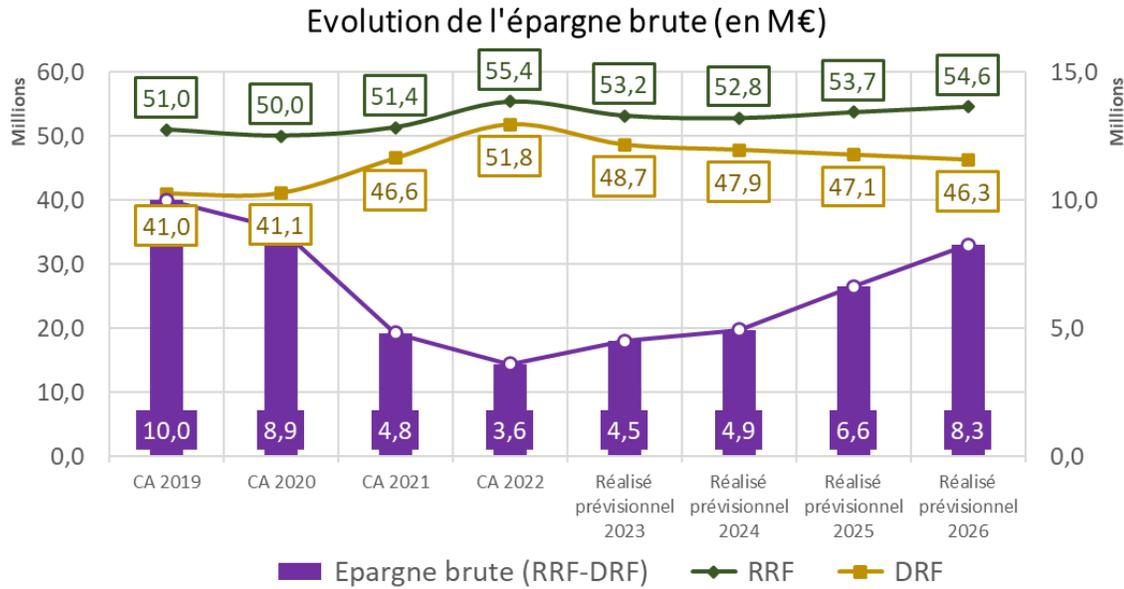
La Ville souhaite mettre en place un **plan ambitieux d'investissements** pour la période 2023-2026, avec **des investissements prioritaires allant jusqu'à 18,7M€** (hors restes à réaliser de 8,9M€ et hors remboursement en capital de la dette) dès 2023.

Cette ambition se retrouve dans une comparaison avec les communes de même strate démographique : **en 2021 celles-ci dépensaient 340€ en investissements par habitant, contre 621€ pour Dreux en 2023 et 445€ en 2024 (hors RAR)**.

Parmi les **projets d'investissement structurants du mandat**, on trouve :

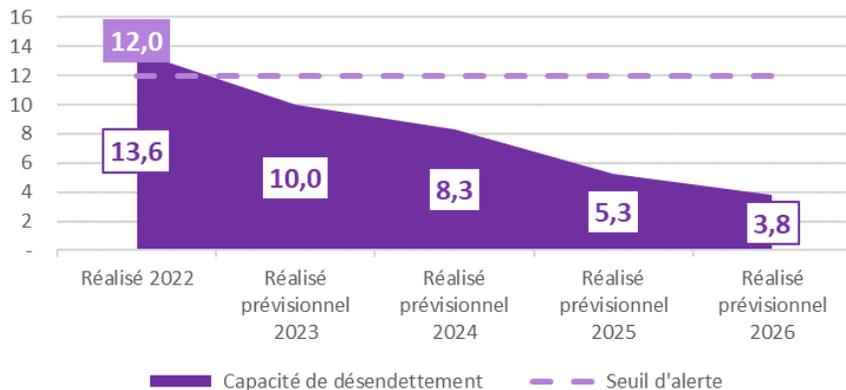
- **18,4M€** pour le groupe scolaire des Bâtes,
- **8M€** pour la patinoire,
- **5,15M€** pour les voiries au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),
- **2,4M€** pour la rénovation de l'église Saint-Pierre.

# 10. Perspectives et synthèse (budget principal)



## « Effet cloche » des DRF qui permet à la Ville de retrouver de l'épargne brute

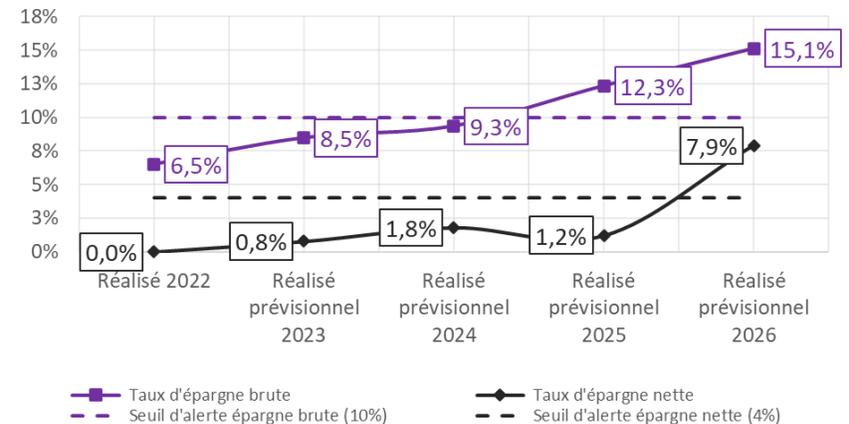
Evolution capacité de désendettement projetée en réalisé



Les orientations budgétaires déclinées dans le ROB doivent mener la commune à **s'inscrire pour la suite du mandat dans un scénario en « cloche »** :

- Après une année 2022 marquée par des recettes de fonctionnement au niveau jamais atteint, **l'année 2023 verra ces recettes revenir à un niveau « normal » avant que les actions locales et le contexte national ne permettent de faire croître lentement ces recettes entre 2024 et 2026** ;
- Le « retour à la normale » sur les dépenses réelles de fonctionnement ne doit pas empêcher **une véritable politique de réduction sur le reste du mandat**, et cela d'autant plus dans le contexte actuel ;
- Ces deux éléments conjugués, la Ville doit pouvoir **retrouver de subséquentes marges de manœuvre dans ses budgets primitifs à horizon 2024-2026 mais également dans son réalisé (les graphiques suivants partant d'une hypothèse de réalisation de 96% des DRF et d'une imputation des 0,9M€ du filet de sécurité 2022 dans le réalisé 2023).**

Evolution des soldes intermédiaires de gestion projetés en réalisé (taux en %)



# 11. Projections financières 2023 des budgets annexes



## Budget annexe Parc des expositions :

- 1,012M€ de recettes prévisionnelles de fonctionnement **dont 840k€ au titre de la prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal.**
- 1,012M€ de dépenses prévisionnelles de fonctionnement (dont 256k€ transférés en investissement).
- **823k€ de dépenses d'équipements budgétées** et 38k€ de remboursement d'emprunts.
- **Résultat excédentaire à 8,5k€ avec les reports** (613k€ en investissement).
- **Stock de dette à 531k€ en fin d'exercice.**



## Budget annexe Lotissements :

- Ne prévoit que des opérations d'ordre : **transfert d'une partie de l'excédent reporté en fonctionnement (2,047M€) pour financer le déficit reporté en investissement (2,027M€).**
- **Le résultat du budget est équilibré.**

## Budget annexe Parkings :

- Les recettes prévisionnelles de fonctionnement sont de 527,8k€ (dont l'excédent reporté).
- Pour 647k€ de crédits ouverts en dépenses de fonctionnement.
- **Soit un déficit de -119,3k€ pour la section de fonctionnement.**
- La section d'investissement est financée par le versement de 360k€ de la section de fonctionnement ainsi que par le **report de 337,6k€ d'excédents des exercices antérieurs.**
- Elle finance 697,5k€ en investissement dont 128,9k€ d'annuités et **490,8k€ de dépenses d'équipement.**
- **Le budget primitif 2023 affiche un résultat déficitaire de -119,3k€ à corriger.**
- L'exercice se terminera avec un **stock de dette de 3,47M€.**